



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Reconnaissance des perfusionnistes

Question écrite n° 43658

Texte de la question

M. Jean-Pierre Vigier attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la reconnaissance des personnels perfusionnistes. Les perfusionnistes sont essentiels en chirurgie cardiaque : apportant leur expertise et leur compétence, aucune intervention de ce domaine chirurgical ne peut être réalisée sans eux. Exerçant un métier de haute technicité et à haute responsabilité qui est unique, leurs activités, compétences et savoirs propres et autonomes par rapport à des métiers existants correspondent à la définition d'un nouveau métier ou métier intermédiaire (rapport de l'IGAS N°2021-05R). Alors que la proposition de redéfinir le métier de perfusionniste semble sur la table, il souhaite lui demander s'il envisage de soutenir la démarche visant à une meilleure reconnaissance de cette profession.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Vigier](#)

Circonscription : Haute-Loire (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43658

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 janvier 2022](#), page 291

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)